

Bilan du versement de la « Prime Macron »

Rappelons que cette « prime de pouvoir d'achat » a été versée par tous les grands groupes du CAC 40. Sur le principe, elle était destinée aux salariés ne gagnant pas plus de 3.600 euros nets par mois, soit l'équivalent de trois fois le SMIC et défiscalisée jusqu'à 1.000 euros .

AXA France n'a pas souhaité faire bénéficier l'ensemble de ses salariés de l'intégralité de la mesure et a décidé d'octroyer cette prime avec parcimonie.

Il est vrai que le résultat net du Groupe AXA pour l'exercice fiscal de 2018 ne s'élève « qu'à » **2,14 Mds €!**

L'UDPA-UNSA s'était refusée à signer cette proposition et à participer à cette mascarade. Au vu des chiffres ci-dessous, elle s'en félicite grandement!

Sur la base d'un salaire 2018 à temps plein, AXA France a proposé un montant de prime différenciée en fonction de la rémunération.

Rémunération annuelle pour l'année 2018	Montant prime
inférieure à 32 000 €	1000 €
entre 32 001 et 33 000 €	750€
entre 33 001 et 34 000 €	500€
entre 34 001 et 35 000 €	250€

Seules 3 840 personnes soit environ 30% des salariés d'AXA France en ont été bénéficiaires dont :

- 76% des bénéficiaires étaient en CDI, 6% apprentis, 13% alternants et 5% en CDD,
- 60% font partie du PA et 40% du PC.

Bénéficiaires	Sommes perçues
73%	1000 €
8%	750€
10%	500€
9%	250€



Pour les salariés non bénéficiaires une consolation !



YES PERFORM & DEVELOP

Une nouvelle fois la Direction renie ses engagements envers les partenaires sociaux !

L'évaluation de la performance 2018 dans l'outil RH « *Yes Perform & Develop* » intègre les Compétences Professionnelles Relationnelles (CPR) au sein d'une seule note globale incluant 5 à 7 objectifs métier et 1 à 2 CPR.

L'UDPA-UNSA s'est toujours prononcée pour que l'évaluation des CPR soit décorrélée de l'évaluation des objectifs métiers.

En effet, nous constatons que dans de nombreux cas les CPR ont été utilisés pour **justifier une baisse notoire des CRV contrairement à la parole donnée!**

Les conditions sociales se dégradant, rejoignez une Organisation Syndicale ouverte au dialogue mais qui ne signe pas systématiquement toutes les propositions de la Direction les yeux fermés!

J'adhère à l' 		Le __/__/2019		Signature	
Nom :		Prénom			
Fonction :		Site AXA :			
Tél Portable		Email personnel			
Adresse		CP et Ville			
Cotisation		CDD, alternant, retraité		Mode de paiement	
Par an <input type="checkbox"/>	Non cadre <input type="checkbox"/>	Cadre <input type="checkbox"/>	40 € <input type="checkbox"/>	Prélèvement <input type="checkbox"/>	(Joindre un RIB)
Par trimestre <input type="checkbox"/>	25 € <input type="checkbox"/>	30 € <input type="checkbox"/>		Chèque <input type="checkbox"/>	(à l'ordre de l'UDPA)
<p>Faites vos comptes avant de remettre ce bulletin à votre représentant UDPA-UNSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ 66% de votre cotisation est remboursée en crédit d'impôt. ✦ Vous bénéficiez de nos réponses juridiques pour toute question liée au droit du travail. 					

Vous voulez des précisions, contactez vos élus et représentants UDPA-UNSA



Christine Belleville	christine.belleville@axa.fr	58 97 58
Christophe Bezault	christophe.bezault@axa.fr	54 14 23
François-Xavier Charles	francoisxavier.charles@axa.fr	54 29 60
Patricia Dumas	patricia.dumas@axa.fr	51 06 92
Sylvaine Hardy	sylvaine.hardy@axa.fr	54 09 84
Christophe Pajadon	christophe.pajadon@axa.fr	55 25 04
René-Hubert Purseigle	renehubert.purseigle@axa.fr	54 14 96
Moussa Touré	moussa.toure@axa.fr	51.34.41
Jean-Pierre Vassard	jeanpierre.vassard@axa.fr	52 72 29